



# **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 03 Mars 2020**

(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille vingt, le 3 Mars 2020 à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 février, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Didier LAVILLE, Maire.

Présents :

M. LAVILLE - Mme MANDON - M. FAGONT - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON – Mme PIRONIN - Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - M. ESPINASSE

Excusés ayant donné procuration :

Mme BALICHARD	à	Mme PIRONIN
Mme SOARES	à	Mme ALAPETITE
Mme CHETTOUH	à	Mme MATHEY
Mme COUTANSON	à	Mme SIMEON
Mme BEURIOT	à	M. FLOQUET
Mme MAHAUT	à	M. FAGONT
M. BERNARD	à	Mme MANDON

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme MATHEY

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	25 février 2020
Affichée en Mairie le :	25 février 2020
Envoyée à la Presse le :	25 février 2020
Affichée au journal électronique le :	25 février 2020

En ouverture de ce dernier Conseil Municipal de la mandature, M. Le Maire prend la parole pour remercier les Conseillers du travail réalisé depuis ces six années écoulées.

Mme MANDON, 1<sup>ère</sup> Adjointe, intervient ensuite pour souligner la qualité des dossiers et des projets portés par cette équipe.

M. Le Maire ouvre ensuite l'ordre du jour de la séance, en soumettant à l'approbation le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 11 Février 2020, qui est adopté sans modification.

## **FINANCES**

### **Approbation du Compte de Gestion 2019**

Mme SIMÉON expose que le Compte de Gestion proposé par le Receveur est conforme au Compte administratif élaboré par la commune, pour toutes les écritures comptables de l'année 2019.

Il est donc proposé d'adopter le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune dressé par Monsieur Le Percepteur.

Vote : Unanimité

### **Vote du Compte Administratif 2019**

Mme SIMÉON poursuit en présentant les synthèses du compte administratif 2019, qui font ressortir un résultat positif important, qu'elle explique en détail.

En application des orientations des Elus, la nouvelle équipe municipale trouvera donc une situation financière saine, avec des marges de manœuvre conséquentes.

M. Le Maire ne prend pas part au vote.

Vote : Unanimité des votants

### **Décision modificative n°1 - Régularisation d'écriture**

Mme SIMÉON explique qu'il est nécessaire de passer une écriture de régularisation concernant les travaux d'électrification conventionnés avec un tiers.

Cette régularisation permettra à la commune d'encaisser une recette supplémentaire de 1 890 €.

Vote : Unanimité

### **Complément des tarifs des ALSH**

Mme PIRONIN indique que la CAF nous demande de mettre en place une tarification modulée (au moins 2 tarifs correspondant à 2 QF différents). Elle précise la tarification proposée.

Vote : Unanimité

## **PÔLE ENFANCE**

- Avenant n° 3 au lot n° 14

Mme MANDON expose que dans le cadre des travaux d'aménagement du Pôle Enfance, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour ce lot, pour un montant de 2 340,22 € TTC (plus-value de +0,02% du marché initial).

Vote : Unanimité

- Avenant n° 1 au lot n° 12

Mme MANDON continue en expliquant que des travaux supplémentaires sont également nécessaires dans le cadre du lot N°12, pour un montant de 810 € TTC, soit une plus-value de + 2% par rapport au montant initial du Lot.

Vote : Unanimité

- Avenant n° 5 au lot n° 8

Mme MANDON termine en indiquant qu'un dernier avenant est également nécessaire pour ce lot, d'un montant de 3 442,61 € TTC, soit une plus-value égale à + 1,93 %.

Vote : Unanimité

## **URBANISME**

- Vente parcelles AD n° 97 et n° 101

Mme ALAPETITE explique que, suite au rachat de la commune à l'EPF SMAF des parcelles AD 97 et AD 101, la commune d'Aulnat désire vendre ces parcelles.

Un acquéreur s'est fait connaître, pour un prix d'achat conforme à l'estimation des Domaines.

Il est proposé au Conseil Municipal

- de valider le principe de céder ces parcelles
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à signer tous les documents ayant trait à cette vente.

Vote : Unanimité

## **PERSONNEL**

### **Création d'un poste sur emploi permanent**

- Adjoint administratif à temps complet

M. FLOQUET explique que, suite au départ de l'agent contractuel sur le poste d'assistant comptabilité finances, la collectivité a recruté un adjoint administratif titulaire.

Il est proposé de créer un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet au 03 mars 2020.

Vote : Unanimité

## **QUESTION DIVERSE**

M. Le Maire donne connaissance aux Conseillers du courrier des agents de l'ONF transmis aux Députés et Sénateurs, refusant la modification de leur statut qui reviendrait à privatiser ce service public de gestion du patrimoine forestier.

Les Conseillers prennent acte de cette situation qu'ils avaient déjà dénoncée par la prise d'une motion de soutien aux agents de l'ONF, et expriment leur soutien à la démarche de ces derniers.

*L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21 h*